

GENÉALOGIE
DE
LA MAISON
DE LIVRON

1236 à 1892

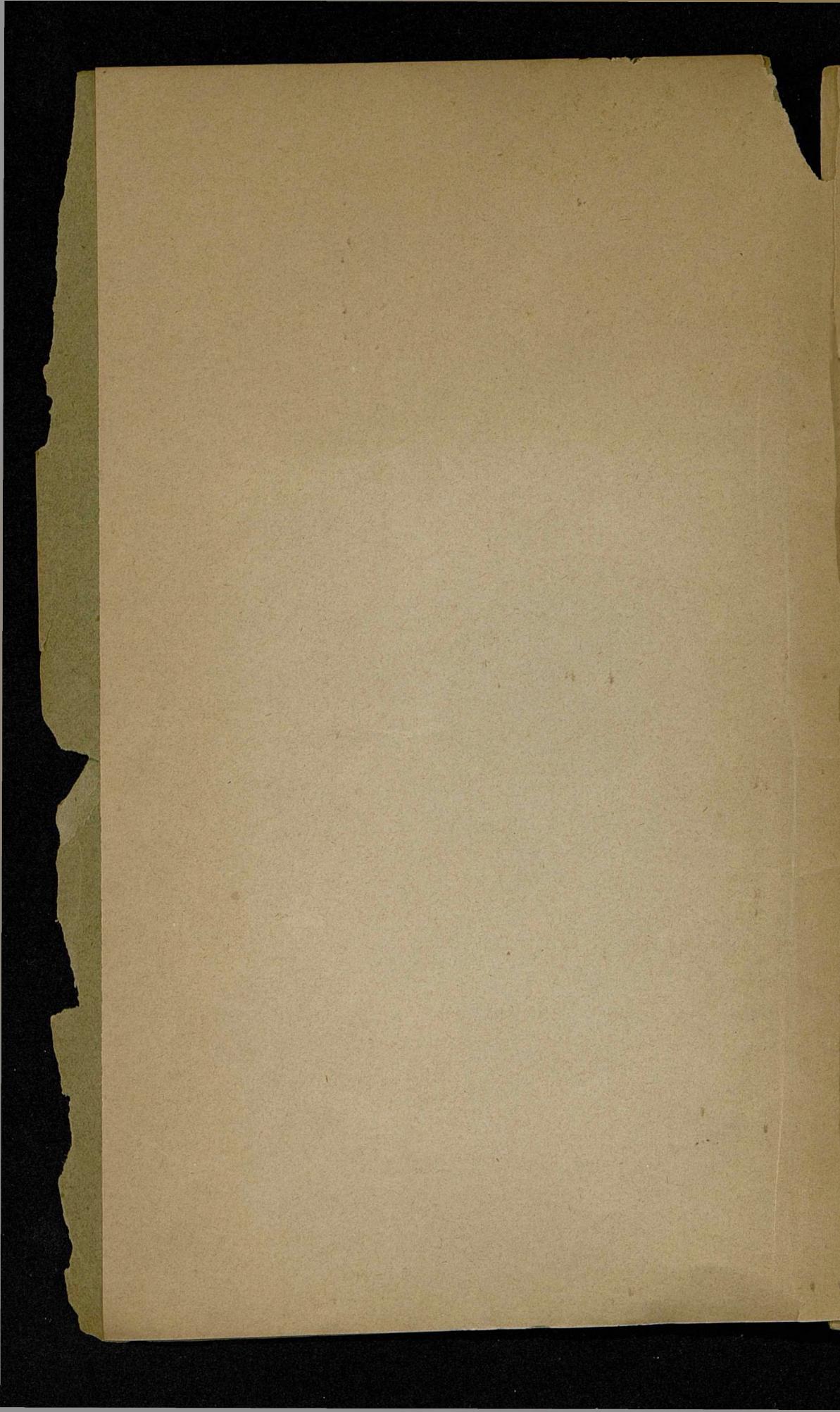


PÉRIGUEUX
IMPRIMERIE CASSARD FRÈRES, 3, RUE DENFERT-ROCHEREAU
(PRÈS DE LA CATHÉDRALE)

1892

Z
3

12599.59



livron 9

GÉNÉALOGIE
DE
LA MAISON
DE LIVRON

— 36 —
1236 à 1892

PZ 1323



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE CASSARD FRÈRES, 3, RUE DENFERT-ROCHEREAU

(PRÈS DE LA CATHÉDRALE)

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

1892

E.P.

PZ 1323

C 0002814-06

MAISON DE LIVRON

EXTRAIT DU NOBILIAIRE DU DIOCÈSE ET DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES

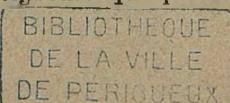
PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN

COMPLÉTÉ A L'AIDE DE DOCUMENTS RECUEILLIS PAR LA FAMILLE

LIVRON (p. 447), bourg en Dauphiné, sur la rive droite de la Drôme, élection de Valence, à une demi-lieue de Loriol, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie des plus nobles et des plus illustres de ce pays, *d'après la Chenaye des Bois*, qui s'est successivement établie en Quercy et Béarn au XII^e siècle, en Limousin au commencement du XIII^e, et en Champagne vers le commencement du XV^e. (LAINÉ, *Extrait des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*; et DE COURCELLES, *Dictionnaire universel de la noblesse*).

Il existe une autre famille du nom de Livron-Savigny ; elle est originaire de la Savoie et porte de gueules à la bande d'argent, accostée de deux cottices de même. Elle a donné trois chevaliers de Malte. (Voir abbé DE VERTOT, *Histoire des Chevaliers*).

« Monsieur d'Hozier, en la généalogie des Livron, marquis de Bourbonne, originaire du Dauphiné, dit que cette famille a plus d'ancienneté que ne luy en donnent les témoignages qui en restent, parce que le premier de ce nom qui s'establit en Limosin au commencement du XIII^e siècle, avoit pour ancêtres des seigneurs qui possédoient la terre de



» Livron, située près de Valence en Dauphiné, dès que les fiefs
» commencèrent à devenir héréditaires aux grandes familles
» du Royaume. On trouve parmi les sénéchaux du Limosin,
» vers l'an 1236, Bernard de Livron ; et pour avoir mérité
» une si noble dignité que celle de sénéchal, il falloit que sa
» vertu et sa noblesse fut bien connue, et que sa famille eut
» déjà poussé des branches glorieuses en ce païs. Cela
» supposé, suivons la généalogie que cet auteur a tracée, pour
» ne laisser passer cette maison naturalisée en Limosin, sans
» son éloge et le tissu des personnes qui la composent. »
(Père BONAVVENTURE DE SAINT-AMABLE. Page 527, volume 3^e).

Cette famille a donné un grand sénéchal, un croisé et un chevalier de Malte, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances ; des gouverneurs des places de guerre ; des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi ; des conseillers d'état ; un grand chambellan ; un grand maître et chef des finances ; un premier gentilhomme de la chambre d'Henri, duc de Lorraine ; un écuyer du roi Louis XI ; un grand écuyer et général réformateur des eaux et forêts de France ; plusieurs généraux, dont un chevalier du Saint-Esprit, grand-officier de la couronne.

Parmi les alliances on trouve les noms de : Comborn ; Saint-Exupéry ; Pompadour ; Noailles ; Brémont d'Ars ; Beaufremont ; Choiseuil, baron de Clermont ; du Chastelet ; Bassompierre ; Rochefort ; Savigny-d'Anglure ; des Cars ; Nettancour ; d'Authon ; Corlieu ; Vigier ; Tison d'Argence ; de Lacroix des Ombraries ; de Mainvieille ; du Lau ; Neson ; Galard-Béarn ; Villelume ; Cosnac.

Une charte de Frédéric Barberousse, en date de 1157, donne aux évêques de Valence le fief de Livron (*Liberonis castrum*) qu'ils ont gardé jusqu'à la Révolution. Cette charte justifie les assertions de MM. Lainé et de Courcelles, d'après lesquelles les Livron auraient quitté le Dauphiné au XII^e siècle pour s'établir en Quercy et Béarn ; puis en Limousin au XIII^e siècle, et en Champagne, en Lorraine et en Angoumois au commencement du XV^e siècle.

Liouro, Liovrho, est le nom latin de l'ancienne maison de Livron, suivant la généalogie dressée en 1670 par feu d'Hozier, oncle du juge d'armes.

Par occasion l'on va rapporter ici un titre de 1265 qui la concerne, tel

qu'il est énoncé par extrait au folio 105 (*recto*) d'un ancien terrier de l'église collégiale de St-Yrieix, en Limousin, écrit il y a plus de 300 ans, et communiqué en original au juge d'armes en 1748 par le Doyen de ce chapitre :

« Item littera sub sigillo officialis Lemoviscencis, de data vi kalendas octobris, anni Domini millesimi ducentisimi sexagesimi quinti, qua constat quod Goubertus de Liouro, miles, et Raymondus et Goubertus, filii sui, assignaverunt Guillelmo de ahento et suis heredibus sub annis censu duorum sexteriorum frumenti ad mensuram de Wartz....»
« Quamdam vineam sitam montem de Goubartz, etc., etc..... »

D'après les traditions de famille, Bernard de Livron prit part à la 3^e Croisade (1189-1193) ; puis à la conquête du Limousin sur les Anglais (1203-1205) ; et c'est à cette époque que les Livron quittèrent le Quercy et le Béarn pour se fixer en Limousin.

En 1236, Bernard de Livron fut nommé par St-Louis grand sénéchal du Limousin. Il dut cet honneur insigne à ses mérites, aussi bien qu'à sa fidélité à la couronne de France.

Après lui, l'on trouve parmi les sénéchaux pour le roi de France : Pierre de Raymond de Rabasteins, Aymar de Mortemart, Poton de Sentrailles, Gabriel d'Albret, Germain de Bonneval, Gallot de Lastours, François de Pontbriant, le comte des Cars, M^r d'Epernon, Anne de Lévi, duc d'Anville, le maréchal de Turenne et son neveu le duc de Bouillon.

L'office de sénéchal était à cette époque un des principaux de la couronne. Dupleix, en l'an 1285, sous Philippe le Bel, explique en ces termes l'office des sénéchaux :

« En ce temps les sénéchaux n'avoient pas seulement l'intendance sur la milice comme gouverneurs des provinces et chefs de la noblesse, mais ils avoient aussi la direction et administration de la justice. Les appellations des prévots et juges étoient relevées par devant eux comme juges souverains, et se pourvoyoit-on rarement au parlement contre les jugements, si ce n'est pour des affaires grandement importantes, et pour avoir réparation de quelque injustice trop manifeste. » (Extrait du Père Bonaventure de Saint-Amable, carme déchaussé d'Aquitaine en 1684, chronique du Limousin et histoire de St-Martial, apôtre des Gaules et principalement de l'Aquitaine et du Limousin, page 526 et suivantes, volume 3^e. — Cet ouvrage en trois volumes est à la bibliothèque de la ville de Limoges).

GÉNÉALOGIE.

I. — BERNARD DE LIVRON, noble et puissant seigneur, sénéchal du Roi de France en Limousin, après la conquête de cette province par Philippe-Auguste. Il est probable que c'est en échange de ses services que le Roi fit don à Bernard de Livron du fief et terre noble de Wart, avec ses droits de justice.

II. — RAOUL DE LIVRON, seigneur de Wart, eut trois enfants :
1^o Arnaud, qui suit ; 2^o Pierre, qui transigea, en 1278, avec son frère Arnaud, sur les droits qu'il prétendait à la succession de son père ; 3^o Jaubert, seigneur pour la quatrième partie du bourg de Wart, lequel eut quatre fils : Géraud, Hélie, Raoul et Jaubert, lesquels, en 1312, vendirent leurs droits sur la seigneurie de Wart à leur cousin Jaubert.

D'après le titre en latin, de 1265, d'un ancien terrier de l'église collégiale de Saint-Yrieix, Jaubert avait un cinquième fils du nom de Raymond.

III. — ARNAUD DE LIVRON, seigneur de Wart, allié à Marie, sœur d'Aymar de Ferragut, testa en 1296. Il en eut cinq enfants : 1^o Jaubert, qui suit ; 2^o Arnaud, *auteur de la branche de Puyvidal en Angoumois*, rapportée § II. (DE COURCELLES, *Dictionnaire universel de la noblesse.*) Il vivait encore en 1344 ; 3^o Guy-Imberge, femme de Mathieu, seigneur de La Barre, en 1305 ; 4^o Almodie, femme de Bertrand, seigneur de Vassignac en Quercy, morte l'an 1308 ; 5^o Marguerite, épouse de Guy-Aubert, frère du pape Innocent VI.

La veille des calendes de novembre (31 octobre 1294), donation en présence d'Etienne Cothet (chapt de Rastignac), chevalier du lieu de Ségur, sénéchal de la vicomté de Limoges, par Bertrand de Vassignac à Almodie de Livron, son épouse.

Ce même Etienne Cothet paraît dans le testament d'Arnaud de Livron, père d'Almodie, qui le chargea du soin de ses funérailles ; daté du lundi des calendes 1296 (vieux style, c'est-à-dire 1297).

(Le titre en latin est conservé dans la bibliothèque du juge d'armes).

Vers l'an 1300, Marguerite de Livron épousa Guy-Aubert, frère d'Etienne Aubert, pape, sous le nom d'Innocent VI. De ce mariage naquit : autre Guy-Aubert, mort vers l'an 1357 et qui avait épousé Canthore Cothet, d'une famille noble du lieu de Ségur en Limousin. (Généalogie des chapt de Rastignac dans le supplément de d'Hozier.)

IV. — JAUBERT DE LIVRON, seigneur de Wart, vers 1342, et marié avec Almodie de Vassignac, veuve l'an 1334, fille de Bertrand, seigneur de Vassignac, chevalier, et sœur de Bertrand de Vassignac, qui avait épousé Almodie de Livron. Il laissa de cette alliance :

1^o Gouffier, seigneur de Wart, maître d'hôtel du pape Innocent VI, l'an 1361, et mort sans enfants. Il avait épousé Agnès, fille de Pierre, seigneur d'Ayen ; 2^o Hélie, seigneur d'Aubiac, qui suit ; 3^o Gérard ou Géraud, que certains généalogistes considèrent comme l'auteur de la branche établie en Angoumois, et comme le père de Foucault. Il est mentionné en l'an 1341 ; 4^o Jaubert, abbé de Montagut, en 1360 ; Assalide, dite Marguerite de Livron, mariée à Gauthier de Maubernard de Comborn, damoiseau, vers l'an 1365, et arrière neveu de Guy de Comborn, évêque de Limoges, en 1236, et que la tradition rapporte avoir vécu 140 ans.

Jaubert de Livron, qui est dit ici abbé de Montagut, est probablement le même que Jaubert de Livron, limousin, qui fut abbé de Mont-Majour, au diocèse d'Arles, de 1353 à 1361. (*Nobiliaire*, T. I, page 289. *Semaine religieuse* de Limoges, T. IV, p. 214.)

V. — HÉLIE DE LIVRON, damoiseau, seigneur d'Aubiac, en 1362, épousa Marie de Saint-Exupéry, fille d'Hélie de Saint-Exupéry, chevalier, seigneur de Miramont et de Raymonde de Vayrat, il eut Jacques qui suit.

VI. — JACQUES DE LIVRON, damoiseau, seigneur d'Aubiac et de Wart, l'an 1397, épousa Marie, fille d'Aymar, Hélie de Pompadour, damoiseau, et de Hélys, dame de Gibriac, dont il eut : 1^o Antoine, qui suit ; 2^o Jean, moine et prévôt de Saint-Ibard, vivant vers 1443 ; 3^o Jacques, mort abbé de Morimond, célèbre abbaye dont dépendaient les cinq ordres de chevalerie d'Espagne ; 4^o Elisabeth, mariée à Bertrand Jaubert, seigneur

de La Queüe, le septième janvier 1435 ; 5^e Souveraine, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers.

Acte de 1426, du juge du château de Ségur (*Securio*), entre noble Hélys de Gibriac, damoiseau et noble Jacques de Livron, seigneur de Wart, Gouffier, etc., etc.

Reconnaissance de rentes d'Hélys à Jacques, signé de Bosco (du Boys).

Reconnaissance de 1468 de Jean Héliot Fouhert, habitant le lieu de Saint-Robert, à noble et puissant Jacques de Livron, seigneur de Wart, Aubiac, Poulverol....., pour un fief situé dans la paroisse de Conzours au territoire de Mas-Barrières.

Cette reconnaissance est accompagnée de celles d'un grand nombre de tenanciers.

Arrêt de 1478, au nom de Louis XI, en faveur de Jacques de Livron, chevalier, seigneur de Wart, Aubiac, etc., etc., et de Jean, son frère, contre le prévôt de Saint-Robert et autres.

Arrêt du Grand Conseil du Roi Charles VIII en 1489 en faveur de son bien aimé et seigneur Jacques de Livron, contre Héliot Prophète, prieur de Saint-Robert.

En 1493, sentence de Charles VIII en faveur de Jacques de Livron, le maintenant en possession de certains territoires nommés du Puy-du-Bourg et du Puy-de-Marche, à titre d'héritier de Jean, son frère, en son vivant écolier et étudiant de l'Université de Paris. Plusieurs sentences rendues contre le prévôt de Saint-Robert et autres.

(Toutes ces archives ont été trouvées à l'abbaye de La Règle et sont actuellement déposées aux Archives départementales de la Haute-Vienne. Elles ont été communiquées, ainsi que celles mentionnées ci-après, par monsieur Aubépin, archiviste de la Haute-Vienne.)

VII. — ANTOINE DE LIVRON, chevalier, seigneur de Wart, allié l'an 1413 à Marguerite, fille de Jean, seigneur de Noailles, laissa de ce mariage : 1^o Jacques de Livron, seigneur de Wart, l'an 1458, et mort sans enfants d'Agnès, fille de Jean, chevalier, seigneur de Nozières ; 2^o Bertrand de Livron, seigneur de La Rivière, qui suit ; 3^o Françoise, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

VIII. — BERTRAND DE LIVRON, seigneur de Wart et de La Rivière, par la mort de son frère ainé qui testa, l'an 1490. Ecuyer d'écurie du roi Louis XI et capitaine de Coiffy, en Champagne, il épousa, l'an 1477, Françoise de Beauffremont, dame de Bourbonne, fille de Pierre de Beauffremont, sire de

Soye et de Courchatou, chevalier de la toison d'or, et d'Agnès de Beaufrémont, dame de Bourbonne. Il eut de cette alliance : 1^o Nicolas, seigneur de Bourbonne, qui suit ; 2^o Barbe, marié le septième juillet 1499, à Emery, baron de Gimel ; 3^o Catherine, alliée le vingt-troisième avril 1502 (alias 1506) à Jean de Soilhat (de Souilhac), troisième du nom, seigneur de Montmège et d'Azerac, chevalier de l'Ordre du Roi, fils de Jean, deuxième du nom, et de Marguerite de Rossignac ; 4^o Magdeleine, mariée à François de Choiseuil, baron de Clermont, en 1517.

Acte du 23 février 1469, devant Jean de Froisdefont, entre Jean de Cheyssac, recteur et chapelain de Wart, et noble et puissant Bertrand de Livron, chevalier, seigneur du dit lieu.

Confirmation de diverses redevances accordées au chapelain de Wart par le Seigneur de Livron pour dire ou faire dire deux messes avec les vigiles des morts, le drap mortuaire étant mis sur le tombeau des Livron, à chaque septième du mois de Juin, et pour faire sonner la veille des dits jours les cloches à deuil. — Il fut dit aussi que les chapelains par la suite étaient tenus à un anniversaire chaque année le lendemain de la Nativité de Notre Seigneur, et le jour de l'octave de l'Assomption de la Ste Vierge, ces deux messes dites avec les vigiles des morts, le drap mortuaire sur le tombeau, les cloches sonnant à deuil la veille de chaque cérémonie.

Même anniversaire pour noble Dame Hélys, le 15 octobre, jour de son décès, ainsi que pour noble Dame de St Exupéry, autrefois de Livron.

Enfin, de faire chaque fois une absolue générale sur le tombeau des Livron.

Appel au roi de Bertrand de Livron, baron de Bourbonne, et seigneur de Wart et de la Rivière, de la sentence du sénéchal du haut Limousin dans un procès entre le dit seigneur de Livron contre Geoffroy de Pompadour (évêque) et Jean et Antoine de Pompadour, père et fils, en l'année 1494. (*archives de l'abbaye de la Règle*).

IX. — NICOLAS DE LIVRON, seigneur de Wart, baron de Bourbonne, chevalier de l'ordre du roi, grand gruyer et général réformateur des eaux et forêts du royaume en 1538. Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouvernement de Coiffy et de Montigny-le-Roi. Il épousa en premières noces, en 1505, Claude de Roy, dame de Torcenay ; et en deuxièmes noces, 1529, Odette L'Huillier, veuve de Louis, seigneur de Stainville, sénéchal de Barrois. Du 1^{er} lit sortirent : 1^o Claude de Livron, marié à Gabrielle, fille du dit

Louis de Stainville et mort sans enfants en 1529 ; 2^e François de Livron qui suit ; 3^e Anne, femme de François Peyruse des Cars, Seigneur de St Bonnet, l'an 1538.

X — FRANÇOIS DE LIVRON, seigneur de Torcenay, baron de Bourbonne, marié, l'an 1541, à Bonne du Chastelet, dame de Colombes, fille d'Erard du Chastelet, chevalier, seigneur de Mongealle, souverain de Vauvillars, et de Nicole de Lenoncour, dame de Colombes. Il eut de cette alliance : 1^e Nicolas, tué enseigne de la compagnie d'ordonnance du duc de Mayenne à Moncontour. Il n'eut pas d'enfants de Claude d'Eguilly, qu'il avait épousée le 25 mai 1566, fille d'Henry d'Eguilly, chevalier, seigneur de Rouvres, lieutenant de cent gentilshommes de la maison du roi, et de Renée de St-Julien ; 2^e Erard qui suit ; 3^e Nicole, femme de François de Montpézat, seigneur de Laugnac et baron de Touars, en Agenais, qu'elle épousa le 24 octobre 1564 ; 4^e Françoise femme de Joachim de Rochefort, seigneur de Pleuvant, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et lieutenant de la compagnie d'ordonnances du comte de Beyne, l'an 1573.

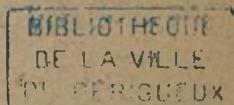
Reconnaissances et hommages des tenanciers de Wars, Objat et la Rivière envers François de Livron, absent. Dame Bonne du Chastelet, sa femme, en reçoit la reconnaissance. (Archives de l'abbaye de la Règle).

XI. — ERARD DE LIVRON, baron de Bourbonne, souverain de Vauxvillards, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Charles IX et Henry III, chevalier de l'ordre, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Coiffy, grand chambellan, grand maître, chef des finances, et premier gentilhomme de la chambre d'Henry, duc de Lorraine, l'an 1602. Il épousa Gabrielle de Bassompierre, dame de Ville-sur-Ilon, fille de Claude, Etienne de Bassompierre, baily de l'évêché de Metz et de Barbe du Chastelet, dame de Ville. De ce mariage : 1^e François, abbé de la Chalade, prieur de Ré lange, de Frauville et de Bouchemourt, pourvu par le Roi de l'abbaye d'Ambronay en Bresse, l'an 1634 ; 2^e Charles, qui suit ; 3^e Bonne, mariée à Gabriel, Ferdinand, baron de Madruce, comte d'Ave, l'an 1604 ; 4^e Iolande, femme de Jacques, comte des Cars, chevalier de l'Ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances ; 5^e Gabrielle, abbesse de Juvigny ; 6^e Catherine, abbesse d'Epinal ; 7^e N..., dame de

Remiremont ; 8^e Charles-Henry, marquis de Ville, gouverneur de Saverne, conseiller d'Etat et premier gentilhomme de la Chambre du duc de Lorraine, son ambassadeur vers l'Empereur, les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre, colonel-général de bataille, et mort général de ses armées, après avoir épousé Anne de Haraucourt, fille de Nicolas, seigneur de Haudon Villers, sénéchal de Lorraine, et de Anne de Génicourt, dont il eut : A — Charles, marquis de Ville, premier gentilhomme de la Chambre de Monsieur de Lorraine, et tué colonel de cavalerie au service de ce prince; B — Françoise, abbesse de Vergaville ; C — Anne, dame de Ville, alliée en premières noces à Jean, baron de Berne, au pays de Juiliers, général de bataille et gouverneur de Montmédy, pour le service du Roi d'Espagne; et en deuxièmes noces, avec Henry, marquis de Haraucourt et de Fauguemont, maréchal de Lorraine et de Barrois, gouverneur et grand bailly d'Allemagne, mort gouverneur de Marsol et général de bataille.

L'abbaye de Remiremont, couvent de Bénédictines, où l'on n'était admis qu'après avoir fourni les preuves de noblesse les plus authentiques, percevait les dîmes et les rentes, ainsi que les redevances féodales sur plus de deux cents villages et nommait à près de cent cures. L'abbesse était ordinairement une princesse du sang royal.

XII. — CHARLES DE LIVRON, marquis de Bourbonne, successivement grand guidon, puis enseigne des gendarmes de la reine Marie de Médicis, commandant un régiment d'infanterie au siège de Vervins, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouvernement de Coiffy ; l'an 1623, chevalier des ordres du Roi de la promotion de 1633, gouverneur des villes et comtés de Montbéliard et de Potant ; la même année maréchal des camps et armées de sa Majesté et l'un de ses lieutenants-généraux au gouvernement de Champagne. Il eut de son mariage avec Anne de Savigny-d'Anglure, fille de Charles Caladin d'Anglure, vicomte d'Estoges, baron de Rosne, comte de Tancarville, sénéchal de Lorraine, et de Marie Babou, dame de Bourdezières et comtesse de Sagonne : 1^e François, mort abbé d'Ambronay après l'an 1658 ; 2^e Erard-Chrétien, mort jeune ; 3^e Henry-Charles, mort chevalier de Malte, commandeur de Robecourt ; 4^e Charles, seigneur de Torcenay, puis marquis de Bourbonne, qui suit, 5^e Henry, mort à l'Académie ; 6^e Nicolas, marquis de Bourbonne, lieutenant au gouvernement



de Champagne et enseigne de la compagnie des gens d'armes Anglais, tué au combat de Sénef en 1674. Il laissa de son mariage avec Marie-Anne Galand, fille de Jean Galand, baron d'Hervillon en Champagne, secrétaire du Conseil, et de Marie-Anne Camus, une fille unique, Marie-Anne de Livron, religieuse ; 7^e Catherine-Marie, abbesse de Juvigny.

L'oraison funèbre de Nicolas de Livron, tué à la bataille de Senef, fut prononcée à l'église Saint-Jean de Chaumont, le 11 septembre 1674, par le R. P. Vallon, de la Compagnie de Jésus. On le trouve ainsi désigné : « Haut et puissant seigneur, messire Nicolas de Livron, chevalier, » marquis de Bourbonne et autres lieux, conseiller du Roi en ses » Conseils, et l'un de ses lieutenants-généraux au gouvernement de » Champagne, maître de camp et sous-lieutenant des gens d'armes » Anglais de Sa Majesté. »

A la cour de Louis XIV on l'appelait : « le brave et généreux Bourbonne. » (*Notice sur Bourbonne*, par Roret, gradué de l'Université.)

XIII. — CHARLES DE LIVRON, seigneur de Torcenay et marquis de Bourbonne à la mort de son frère Nicolas, épousa en 1650 Claude de Sallenove, dame de Cuisle et du Bricot, fille et héritière de Claude de Sallenove, seigneur de Cuisle, du Bricot et de Ville en Tardenois, et de Pérette de Goujon de Thuisy, laquelle était morte en 1663. Il se mit alors dans l'état ecclésiastique, fut pourvu de l'abbaye d'Ambronay après François, son frère ainé, et mourut en 1694, laissant de son mariage : 1^e Joseph-Henri ou Remy, qui suit ; 2^e Louise-Gabrielle, abbesse de Juvigny, après sa tante morte en 1711 ; 3^e Jean-Baptiste-Erard, qui suit après son frère ; 4^e Marie-Françoise-Almodie, mariée en 1705 à Marc-Antoine-Constantin Valois, seigneur de Montmain, morte en 1743.

XIV. — JOSEPH-HENRY OU REMY DE LIVRON, seigneur de Cuisle, dit le marquis de Livron, né en 1653, page de la grande écurie, colonel d'un régiment de cavalerie, mourut en 1687. Il avait épousé, en 1683, Françoise-Bénigne de Belloy, dame de Villemaux, fille d'Hercules, comte de Belloy, seigneur de Villemaux, marquis de Montaigrillon, et de Marie de Villemontet, morte en 1694. Ils n'eurent pas d'enfants. Françoise-Bénigne de Belloy épousa en deuxièmes noces François Ledieu de Villiers, dont elle eut deux filles.

XIV bis. — JEAN-BAPTISTE, ERARD, marquis de LIVRON, bachelier en théologie, quitta l'état ecclésiastique après la mort de son frère, Joseph-Henry. Il épousa en 1714, Louise-Magdeleine-Henriette-Charlotte de Nettancourt, fille d'Henry de Nettancourt, baron d'Eschelle et de Fontaine-Denys, et de Marie-Charlotte de Forges. Il mourut à Paris, le 13 mars 1728, laissant une fille unique, Henriette-Charlotte-Anne-Almodie de Livron.

Avec lui s'éteignit la branche ainée de la maison de Livron. Il laissa et reconnut pour continuer son nom, titre et armes Jacques de Livron, seigneur de Puyvidal, saint Constant, saint Projet, le Roule, etc.... en Angoumois.

A la séance du 28 mars 1789, le chef de la famille de Livron, après avoir fait ses preuves par devant l'assemblée générale de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoumois, fut désigné à l'unanimité pour faire partie des quatre membres chargés de la vérification des titres et qualités de la noblesse de cette province, et signa le procès-verbal : *le marquis de Livron* (de Chancel, secrétaire de l'assemblée ; et procès-verbal de cette même assemblée déposé au greffet du tribunal d'Angoulême.)

§ II. — *Branche de Puyvidal.*

IV bis. — FOUCault de LIVRON, petit-fils d'Arnaud de Livron, seigneur de Wart, épousa Robine de Sonneville. Il se croisa, et fit la guerre en 1400 contre Venceslas, empereur d'Allemagne et roi des Romains. Il en rapporta un morceau de l'arbre de la vraie croix et plusieurs autres reliques qu'il donna au chapitre de Larochefoucauld. Pour ce bienfait, les dits chanoines ont promis, par acte, de dire trois messes annuellement et perpétuellement pour le repos du dit seigneur et des siens (acte de 1411). Ces priviléges furent supprimés en 1793. Sur la demande de Monseigneur Cousseau, évêque d'Angoulême, la famille ayant pu produire les titres authentiques de ces mêmes reliques, le conseil de fabrique de Larochefoucauld, par une délibération spéciale, les rétablit en 1865. (*Bulletin de la Société Archéologique de la Charente.*)

Il eut deux enfants de son mariage avec Robine de Sonneville : 1^o N.... de Livron qui suit ; 2^o Jeanne de Livron, mariée à Pierre de Brémont, seigneur d'Ars et de Puyvidal.

D'après les preuves de noblesse dressées pour les chanoinesses et les

damoiselles de St-Cyr, Foucault serait fils de Gérard ou Géraud de Livron et par conséquent l'arrière petit-fils d'Arnaud et non son petit-fils.

Malgré l'étendue du sujet, nous croyons devoir rapporter à cette place tout ce qui a trait à la donation faite par Foucault de Livron de précieuses reliques au chapitre de Larochefoucault.

RELIQUES DE LA VRAIE CROIX A LAROCHEFOUCAULT.

« Le vendredi, 14 septembre 1866, fête de l'exaltation de la sainte croix, l'Eglise de Larochefoucault offrait à l'adoration de ses fidèles une relique insigne de la vraie croix, renfermée dans un magnifique reliquaire. Nous connaissons l'histoire de cette relique : C'était en l'année 1400, le sacrilège meurtrier de St-Jean Népomucène, Wenceslas l'ivrogne ou le fainéant, empereur d'Allemagne et roi des Romains, venait d'être déposé. Sa vie n'était qu'un tissu de débauches, de bassesses et de cruautés. On lui donne pour successeur Frédéric, duc de Brunswick qui, deux jours après meurt assassiné. Les princes électeurs appellent alors au trône Robert, comte palatin du Rhin, et la guerre commence. Cette guerre était presqu'une guerre sainte, et la France envoya ses chevaliers combattre l'infâme roi des Romains.

» Maître de l'empire, Robert, le nouveau roi, veut récupérer le Milanais (1401) ; il est battu par Galéas II Visconti et meurt le 18 mai 1410. C'est alors sans doute que les seigneurs Français retournèrent dans leurs foyers. D'Anthon et Foucault de Livron rapportaient de cette expédition lointaine un précieux butin qu'ils se partagèrent. Foucault eut une partie du bois de la vraie croix et plusieurs autres reliques. La part du chevalier d'Authon ne nous est pas connue. Le premier soin du seigneur de Livron fut d'offrir ces saintes reliques à l'église Notre-Dame de Larochefoucault, afin qu'elles y fussent honorées et vénérées. Les chanoines de cette collégiale nous ont laissé les témoignages de leur vive gratitude par la charte suivante :

« Nous, les doyen et chanoines de l'Eglise collégiale de Larochefoucauld, tous assemblés en chapitre, considérant et faisant attention que noble Foucault de Lyvron et damoiselle Robine de Soleville (Sonneville) son épouse, suivant toujours les traces de leurs ancêtres, qui sans cesse ont été portés à l'avantage et agrandissement de notre dite église, nous ont donné une partie du bois de la vraie croix et plusieurs autres reliques, entre lesquelles sont : un morceau de la robe de la bonne Vierge, aussy bien qu'un morceau de sa coiffe, aussy bien qu'un morceau de la robe violette de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec une portion des ossements de saint Paul, apôtre, et ce, afin que les dites reliques fussent honorées et vénérées dans notre dite église, lesquelles reliques il avoit partagées avec le sieur d'Authon, chevalier, telles qu'elles avaient été trouvées et conservées dans l'église de Saint

» Fronton (Saint-Front), lesquelles ils avaient acquises en faisant la
» guerre contre le roi des Romains, en l'an mil quatre cents.

» Mais, afin que les dits chanoines ne paroissent pas ingrats d'un si
» grand bienfait, tous assemblés, comme d'issus, et d'un commun accord
» avons dit et consenti qu'il serait célébré aujourd'hui une grand'messe
» dans notre église pour remercier Dieu de la faveur que leur a fait
» ledit seigneur de Lyvron, et promettons qu'il en sera célébré une
» solennelle et à perpétuité, pour lui et les siens, à l'autel de la Sainte-
» Vierge, et le jour de la conception de la Très-Sainte Vierge, et une
» autre messe solennelle le jour de la conversion de saint Paul, apôtre ;
» toutes lesquelles messes seront dites et célébrées annuellement et
» perpétuellement pour le repos des âmes dudit noble de Lyvron et
» de sa dite femme et de tous les parents.

» De plus, promettons de dire une grand'messe de mort pour lui, sa
» femme et tous les parents. C'est ce que nous dits, doyen et chanoines
» avons signé ladite promesse, et signé : Gaudin, doyen ; Gaspard Pian ;
» Jean Imbert ; Joseph Tierbal ; Antoine Raynaud ; Pierre Matias ;
» Joseph Dubreuil ; Jean Cheneval ; Jean Morot ; Jean Audety ; et Hélie
» de Villemandy ; tous prêtres et chanoines de l'église de Larochefou-
» cauld. Et pour que le présent acte aye plus de pouvoir et de force, y
» avons apposé le sceau de notre collège.

» Fait le vingt-trois may mil quatre cent onze.

» Signé plus bas : DE LALEU, *secrétaire*.

» Le 18 décembre 1775, la famille de Livron demandait aux chanoines
» de Larochefoucauld copie de ce titre glorieux, et Mathieu de Lacoste,
» feudiste et commissaire à Terrier, écrivait au bas de la copie :

« Vu et vidimé, collationné et tyré sur un original en parchemin un
» peu déchiré, étiqueté au-dessus par ces mots : Anniversaire pour le
» seigneur de Lyvron pour avoir donné les reliques de la Sainte-Vierge
» et les os de saint Paul. Et en dedans, avant la première ligne, il y a :
» La Rochefoucauld, 1411, lès (legs) de Foucault de Lyvron pour les
» reliques de la Croix, par nous, commissaire à Terrier, notaire feudiste,
» chargé du dépôt de messieurs les chanoines de Larochefoucauld, le sept
» décembre mil sept cent soixante et quinze.

Signé : Mathieu de LACOSTE,
» *Feudiste et commissaire à Terrier.*

» Contrôlé à Larochefoucauld, le 18 décembre 1775.

» Reçu sept sous.

» DULIGNON, LOCO ALBERT.

» Bientôt la Révolution qui couvait depuis longtemps éclata. Les droits
» de l'homme ne furent pas moins méconnus que ceux de Dieu. Les saintes
» reliques furent dispersées et les vieux parchemins brûlés. Quand fut

» passée la tourmente, les fidèles de Larochefoucauld vinrent de nouveau
» baiser avec respect le morceau de la vraie croix qu'une main inconnue
» avait soustrait à la fureur sacrilège des impies. Le titre qui en assurait
» l'authenticité était perdu, mais la copie subsistait ; et nous avons eu
» le bonheur de la remettre à ses légitimes possesseurs.

» La même année 1864, Monseigneur Cousseau a déposé le précieux
» trésor dans un reliquaire gothique dont les Livron, suivant toujours
» les traces de leurs ancêtres, avaient gratifié l'église de Laroche-
» foucauld.

» Pour reconnaître ce nouveau bienfait et reprendre les antiques tradi-
» tions, la fabrique de l'église de Larochefoucauld a décidé qu'une
» messe solennelle serait annuellement célébrée pour cette pieuse
» famille.

» Foucault de Livron, marié à demoiselle de Sonneville, appartenait à
» l'antique famille de ce nom, depuis longtemps établie à Larochefou-
» cauld, comme le prouvent ces paroles des chanoines : suivant toujours
» les traces de leurs ancêtres qui toujours ont été portés à l'avantage et
» agrandissement de nostre dite église. La maintenue de Daguesseau de
» 1667, donne pour armes aux Livron : fascé en devise d'argent et de
» gueules en six pièces, au franc quartier d'argent, au roc d'échiquier
» de gueules, blason qui est absolument le même que celui des Livron
» du Dauphiné, seigneurs de Bourbonne, maison illustre qui a produit
» plusieurs personnages de distinction, entre autre Bertrand de Livron,
» marié à Françoise de Beauffremont, et aïeul d'Erard de Livron, baron
» de Bourbonne, Grand maître d'Hôtel du Duc de Lorraine, marié à
» Gabrielle de Bassompierre, dont : Charles de Livron, marquis de
» Bourbonne, lieutenant général au gouvernement de champagne, nommé
» chevalier des ordres du roi, (Cordon bleu) à la promotion du 14
» mai 1663.

» Cette identité d'armoiries prouve la commune origine des Livron de
» Dauphiné et ceux de l'Angoumois.

» Ceux-ci devinrent seigneurs de Puyvidal par le mariage, avant 1456,
» de Jacques de Livron, qualifié écuyer, avec noble demoiselle Agnès
» de Brémont d'Ars, fille de Pierre de Brémont, seigneur d'Ars et de
» Puyvidal et de Jeanne de Livron ; cette dernière fille de Foucault du
» Livron et de Robine de Sonneville dont il s'agit dans cet acte.

» La famille de Livron s'est maintenue en Angoumois dans un rang
» distingué et s'est alliée aux maisons les plus marquantes de cette
» province, telles que : Vigier, Corlieu, Tison d'Argence, d'Authon,
» Leymerie, La Croix des Ombraries, du Lau, etc.

» Le seigneur d'Authon appartenait sans doute à l'ancienne maison
» des seigneurs de la baronnie d'Authon, en Saintonge, race féodale
» éteinte depuis longtemps, et qui a produit plusieurs célébrités. Outre

» le chevalier d'Authon, dit Barberousse II, lieutenant général des armées
» de mer de l'Empire ottoman, gouverneur de la Régence d'Alger, etc.,
» etc., (voir Rainguet, *Biographie saintongeoise*), on peut citer encore
» l'historiographe Jean d'Authon, auteur des *Annales du roi Louis XII*,
» et Seguin d'Authon, chevalier, baron d'Oléron, conseiller du roi en
» ses conseils d'état et privé, sénéchal de Saintonge en 1606 et 1607,
» qui prêta serment au maire de Saintes le 13 juillet de cette dernière
» année, pour le maintien des priviléges de la ville. Il avait épousé Marie
» Martel, dont il eut Jean d'Authon, marié en 1621 à Judith de Nossay ou
» du Nozay. (Tout cet article intitulé : Reliques de la vraie croix à
» Laroche Foucauld, est extrait du *Bulletin de la Société archéologique*
» de la Charente, année 1886.) Abbé Maratu, chanoine honoraire, curé-
» doyen de Montmoreau (Charente). »

Dans la chronique relatée ci-dessus, il est dit que la part des reliques attribuées au chevalier d'Authon est restée inconnue. La légende rapportée ci-après pourrait peut-être apporter quelque lumière sur cette question :

« Légende de Barberousse (Le chevalier d'Authon).

« Voici en résumé et dans le style de nos jours ce qu'en dit Brantôme
» dans ses *Hommes illustres* :

« Marguerite de Mareuil, en Périgord, se maria avec le seigneur d'Au-
» thon, en Saintonge, et porta en dot les terres de Bernardières et des
» Combes, qui échurent à son fils cadet.

« Celui-ci, pris du désir de courir le monde, affirma ses terres et
» s'associa avec un autre cadet d'Angoumois de la maison de Berneuil
» de Montsoreau et, tous les deux, mettant la plume au vent, comme
» bons frères jurés de ne s'abandonner jamais et de vivre et mourir
» ensemble, vont busquer la fortune.

» Nos deux cadets arrivèrent à Méthélin, île de Lesbos, sous les ordres
» de M. de Rabasteins. Ayant fait quelque léger et petit butin dans leurs
» courses sur mer, ils revinrent en France, où le cadet d'Authon fit don à
» l'église de Champeaux, sa paroisse, de la Coëffe de Notre-Dame rap-
» portée par lui de Jérusalem.

» Mais, après un court séjour, d'Authon vendit Bernardières au grand-
» père de Brantôme, en toucha le prix et revint à Méthélin avec son
» compagnon. Ils y achetèrent un bon vaisseau et, après de nouvelles
» courses et un nouveau butin, ils revinrent en France, où le cadet
» d'Authon fit bâtir un château sur sa terre des Combes, qu'il vendit
» quelque temps après à un greffier du parlement de Bordeaux.

» Il reprit à l'église de Champeaux la coëffe de Notre-Dame pour la
» donner à Saint-Front de Périgueux, et il quitta la France pour tou-
» jours.

» Revenu à Méthélin avec le cadet de Montsoreau, ils achetèrent un

» vaisseau avec lequel ils font si bien qu'ils se rendent grands et fameux
» corsaires. Puis, ayant honte de revenir en France, ils embrassèrent la
» foi des Turcs, se dirent enfants de Méthelin, prirent les noms de
» Cairadin et de Friadan Barberousse et devinrent rois d'Alger.

» Nous le tenons pour très certain, dit Brantôme, en notre pays de
» Périgord et Saintonge, tant pour avoir été remémoré et passé par
» les bouches et oreilles des pères et fils, que par anciens titres et appa-
» rences. »

D'un autre côté, on lit dans *l'Etat sur l'église du Périgord* par le père Dupuy :

« L'an 1484 et le vingt-huitième avril, le seigneur Pierre d'Authon
» fait don au chapitre de Saint-Front de Périgueux de la précieuse re-
» lique de la sainte coiffe ou voile de la Vierge, qu'il avait apporté de
» son voyage d'outre-mer.

» La possession de ce voile occasionna entre l'église de Champeaux
» et celle de Saint-Front de Périgueux de longues discussions judiciaires
» terminées par transaction en faveur de cette dernière. (*Notices histori-
ques sur le Nontronnais* par M. Ribault de Laugardière.) »

Il convient de rapprocher la charte de 1411, accordée par le chapitre de Larochefoucauld en faveur de Foucault de Livron, de la légende de Barberousse rapportée par Brantôme. Dans l'une comme dans l'autre, les deux personnages en cause sont d'Authon et un cadet d'Angoumois ; car Foucault était bien, en effet, un cadet d'Angoumois et pouvait appartenir par sa mère, dont le nom n'est pas connu, à la maison de Berneuil de Montsoreau. De plus, dans l'un comme dans l'autre récit, la coiffe de Notre-Dame se trouve parmi les dons offerts par ces deux chevaliers à la suite de leurs expéditions.

Mais la charte de 1411 est authentique et la copie, dûment légalisée, existe, alors que la légende, avec Brantôme pour historien, n'est tenue pour certaine que pour avoir été remémorée et passée par les bouches et oreilles des pères et fils un siècle et demi après. De là des inexactitudes probables aussi bien dans les faits que dans les dates. Comment admettre, entre autres, que Cairadin, né en 1474 (mort en 1518), et Friadan, né en 1476 (mort en 1546), aient pu être, l'un ou l'autre, ce d'Authon (Barberousse) qui aurait donné en 1484 à Saint-Front de Périgueux une relique qu'il aurait acquise depuis bien des années auparavant.

V. — N..... DE LIVRON, écuyer, seigneur de Sonneville,
n'eut qu'un fils, Jacques de Livron qui suit.

VI. — JACQUES DE LIVRON, écuyer, seigneur de Puyvidal,
marié avant 1456 avec Agnès de Brémont d'Ars, sa cousine

germaine, fille de Pierre de Brémond d'Ars, seigneur d'Ars, et de Puyvidal, chevalier de l'ordre du Camail, écuyer de Charles, duc d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Jeanne de Livron. Agnès porta cette terre noble de Puyvidal, qu'elle tenait de son aïeul, Pierre Chaffrays, à son mari dont elle était veuve en 1504. (*Bulletin de la Société Archéologique de la Charente.*)

Jugement par le lieutenant général d'Angoumois, du 24 novembre 1487, qui déclare être et appartenir à Jacques de Livron et Agnès de Brémond d'Ars, son épouse, dame de Puyvidal, les fiefs, terres et seigneuries de Puyvidal, le Mas-du-Breuil et autres objets. Il eut deux enfants : 1^e Foucauld, qui suit ; 2^e Marie, mariée à Jean Trigot, seigneur de la Barre, par contrat du 5 février 1480.

Jacques de Livron assiste comme témoin au mariage de Antoine de Villequier, seigneur de Montréor, vicomte de Saint-Sauveur, des îles d'Oléron, Maresmes, etc., etc., conseiller et chambellan du Roi, avec très haute et très puissante Charlotte de Bretagne, fille de très haut et très puissant Alain, comte de Dreux, de Penthièvre, du Périgord, vicomte de Tartas et de Limoges, capitale de Buche, etc., etc., et de dame très haute Françoise de Bretagne.

Ce fut fait et passé en la ville de Nérac, présents et témoins à ce appelés et requis, nobles et puissants seigneurs : messires Jean de Pompadour, Antoine de Salignac, Laurent de Habrot, Charles de Montpérac, Raymonet de Saint-Cyr, Jacques de Livron, Charles de Verne, Jean de Lamothe, Pierre de Maresancousin, Gilles de La Vauver, Bertrand de Montelanbrot, Jacques de Galard ; le 26^e jour de novembre 1479 et scellé de cire verte à double quetx. (Collection Doat, volume XXXIX, page 271, Bibliothèque Richelieu, MSS).

VII. — FOUCAULD DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, marié à Robine Brocard ou Broucharde, est qualifié d'écuyer, seigneur de Sonneville dans son contrat de mariage, où sa femme est Renouard. Le 11 juillet et le 16 août 1497, il fit hommage à la comtesse d'Angoumois, de son fief et terre noble de Puyvidal, comme l'avait fait en 1267, Guiot de David, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, pour sa seigneurie de Puyvidal et le bourg de St-Constant, feudit du dit lieu. Le 1^{er} juin 1504, il fit le partage des immeubles et de la succession de Jean de la Trémouille, seigneur de Rouffiac, avec Jean de Brémont d'Ars son beau-frère.

Foucauld de Livron eut deux enfants de son mariage avec

Robine Brocarde : 1^o François qui suit ; 2^o Charles, écuyer, seigneur de Beaumont, qui fut l'auteur de la branche du Maine-Gruyer.

Ce dernier épousa Catherine Chaperon, fille de messire Louis Chaperon, chevalier, seigneur de la Roche, et d'Antoinette des Ages, dont :

A. — Adrien de Livron, écuyer, seigneur de Beaumont, marié le 9 mai 1556, à Charlotte Hervé, fille de Jean Hervé, écuyer, seigneur du Maine-Gruyer, dont : *AA.* — Adrien de Livron, écuyer, seigneur de Beaumont, et *BB* Josias de Livron, écuyer, seigneur du Maine-Gruyer, marié, le 1^{er} août 1591, à Esther Pastoureau, fille de Jean Pastoureau, écuyer, seigneur d'Ordières, et de Jeanne Travers, dont : Isaac de Livron, écuyer, seigneur du Maine-Gruyer, capitaine d'infanterie du régiment d'Aubeterre, par commission du 8 mai 1643. Il se maria le 11 octobre 1630 à Esther Fort. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de d'Aguesseau, le 29 janvier 1667. Il eut quatre enfants, savoir :

A. — François de Livron, écuyer, capitaine au régiment de Tourésis. *B.* — Autre François, écuyer, seigneur de Vandeuil ; *C.* — Péronne, femme de Jacques Souqueux, seigneur de la Touche. *D.* — Simon, capitaine dans le régiment de Beauvoisis et qui fit un accord le 1^{er} février 1698 avec ses frères et sœur au sujet des différents qu'ils avaient pour le partage des biens de leur père et mère. Il se maria dans la paroisse de Chadurie, diocèse et élection d'Angoulême, avec Jeanne Sarrazin, fille de François Sarrazin et de Jeanne de Laplanche. Il mourut en 1712, ne laissant qu'une fille, Marie de Livron, née le 3 janvier 1707, et reçue à St-Cyr le 27 janvier 1716 (d'Hozier.)

VIII. — FRANÇOIS DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, marié, par contrat du 17 octobre, avec Pérette des Prez, reçu Balland notaire royal, eut un fils, qui suit.

IX. — GEOFFROY DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyvidal, épousa Marie Vigier de la Pile, par contrat du 18 septembre 1529. (Signé Colardeau.) Il stipula pour François son père dans le partage de famille. Il eut cinq enfants :

1^o Jean, qui suit ; 2^o Foulques, marié en 1561 à Charlotte Giraud des Combes, fille de Pierre Giraud, chevalier, seigneur

des Combes et de Robine d'Insigny, dont une fille unique morte sans enfants ; 3^e Marguerite, mariée à Raphaël de Corlieu, baron de la Fenestre, 13 mars 1571 ; 4^e Jean, seigneur du Maine ; 5^e Hausanne, mariée le 29 mai 1557 à Pierre Hervé, écuyer, seigneur de Barillau, demeurant à Salles, seigneurie de Villebois.

X. — JEAN DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyvidal, marié par contrat du 6 janvier 1578 (reçu Charruau) avec Antoinette d'Authon, sœur de Seguin d'Authon, baron d'Oléron, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, sénéchal de Saintonge.

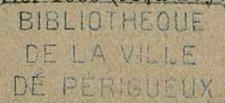
Antoinette d'Authon testa le 26 décembre 1595. Elle était fille de Pierre, baron d'Authon et d'Anne d'Amaury et veuve d'Antoine Renouard, chevalier, seigneur de Rochebertier en Montbron. Il eut un fils qui suit.

XI. — PIERRE DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyvidal, marié par contrat du 20 octobre 1625 (reçu Prévereau, notaire royal) avec Anne de Leymarie, fille de Samuel de Leymarie, seigneur du Breuil, et de Marguerite de Chergé, demeurant à la dite seigneurie du Breuil, paroisse de Touvre, en Angoumois.

La dite de Leymarie fut veuve en 1641 et tutrice de ses enfants, dont elle justifia la noblesse cette même année. Ils laissèrent cinq enfants : 1^e François, né le 22 septembre 1630. Il eut comme parrain François de Larochefoucauld, et pour marraine Catherine de Devezzeau. L'auteur des *Maximes* ayant joué un rôle important sous la Fronde, François de Livron, son filleul, embrassa complètement sa cause et combatit avec lui le duc de Guise ; 2^e Jehan qui suit, né en 1634 ; 3^e Anne-Marie, née en 1632 ; 4^e Luce ou Lucette, née en 1633 et mariée en 1653 à Pierre de Pindray, avec 50,000 francs de dot ; 5^e François, né en 1636.

XII. — JEHAN DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyvidal, servit avec éclat sous le comte de Jonzac, le 11 juillet 1674.

Il fut institué héritier universel de sa mère, par son contrat de mariage avec Marguerite de Lacroix, fille de messire Gabriel, baron de La Fenestre et des Ombraries, et de Isabeau de Berthomé, le 14 février 1653 (reçu Toyon et Broussard). Il



fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Daguesseau, le 1^{er} septembre 1666. Il eut cinq enfants : 1^o Jacques qui suit ; 2^o Marie, épouse du seigneur de Lacroix ; 3^o Pierre, seigneur de Saint-Constant ; 4^o François, écuyer, seigneur du Breuil ; il épousa dans l'église d'Etagnac, Désirée de Roziers, veuve du seigneur du Mas du Puy. Elle mourut à l'âge de 65 ans, le 12 septembre 1710, et fut enterrée dans l'église d'Etagnac. Elle eut une fille, Scholastique-Gabrielle, abbesse de Juvigny, 1712 ; 5^o autre François, marié à Marie de Montcourier, fille de feu Luc de Montcourier, écuyer, seigneur de Bruges, et de Anne d'Esmard, demeurant à Saint-Dizier en Saintonge (reçu Gorry, notaire royal), le 13 août 1684. Il pourrait être l'aïeul de deux généraux, dont l'un, Pierre-Gaston, marquis de Livron, fut chargé de différentes missions près de Méhémet-Aly, alors pacha d'Egypte, et qui fut, de 1808 à 1815, au service de Naples, où ses dernières fonctions étaient celles de lieutenant-général, capitaine-général des gardes du Roi. Il devait avoir pour sœur mademoiselle de Livron, née en 1750 et morte en 1833, dont parle Ambroise Tardieu dans sa *Généalogie de la maison de Boiredon*. Elle avait épousé Auguste de Veyny d'Arbouse, marquis de Villemont, baron de Gannat, prince de Cantaloupe, duc de Celci, officier supérieur des gardes de Monsieur, comte d'Artois, officier de Saint-Louis. Cette branche s'est éteinte en 1852.

A la Restauration, n'ayant pas de descendants directs, le général marquis de Livron écrivit à M. de Livron de Laroche-foucault pour se rattacher à sa maison.

Par la suite, en 1876, lors de la publication par la Société archéologique et historique du Limousin des manuscrits de Nadaud, le chef de la famille de Livron s'adressa aux héritiers du général, afin d'obtenir les documents nécessaires permettant d'établir la filiation entre les deux branches. Cette démarche étant restée sans réponse, la généalogie de cette branche latérale n'a pu être inscrite dans la réimpression de Nadaud.

Quatre demoiselles de la Maison de Livron ont été successivement abbesses de Juvigny : 1^o Gabrielle, fille d'Erard, baron de Bourbonne ; 2^o Catherine-Marie, fille de Charles, marquis de Bourbonne ; 3^o Louise Gabrielle, fille de Charles, seigneur de Torcenay et marquis de Bourbonne après la mort de son frère Nicolas ; 4^o Scholastique-Gabrielle, fille de François, seigneur du Breuil.

XIII. — JACQUES DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyidal, le Breuil, le Roule, Saint-Constant, etc., marié par

contrat du 9 novembre 1683, avec Marie de Mainvielle, fille de Jean, seigneur de l'Escurat en Saintonge et de Marie de Roullain (reçu Moreau, notaire royal). Il fut convoqué par Louis XIV pour servir au ban d'Angoumois, sous les ordres du maréchal d'Estrées, en 1694. Par contrat de mariage, il fut institué par son père héritier universel, à la charge par lui de payer, en fonds ou deniers, à chacun de ses frères et sœur, une somme de 2,500 livres.

Par la mort de Jean-Baptiste Erard, marquis de Livron, il devint le chef de cette maison.

Il eut quatre enfants : 1^o François, qui suit ; 2^o Jean, seigneur de Saint-Constant, qui continuera plus tard la branche de Puyvidal. En sa qualité de tuteur et curateur des enfants mineurs de feu François de Livron, son frère, Jean de Livron fit l'adveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Puyvidal, par devant tous les seigneurs, les président, trésoriers de France, généraux des Finances, conseillers du Roi en la généralité de Limoges, le 19 novembre 1731 ; 3^o autre Jean, seigneur de Larsat et de Monplaisir, demeurant à Reilhac, épousa, le 14 avril 1720, Marie de La Chaslonie, laquelle mourut en 1764 ; 4^o Léon, qui eut pour parrain Léon de Lacroix et pour marraine, Bénigne de Luchet, dame des Défends.

XIV. — FRANÇOIS DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, épousa Andrée Fé de Boisragon, fille de Jean Fé, seigneur de Boisragon, et de Magdeleine de l'Etoile (reçu Audoin, notaire royal). Il eut un fils, qui suit.

XV. — JEAN DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, épousa Françoise de Gandober, fille d'Etienne de Gandober, seigneur de Chenaud, et de Marie Fé Magnan, son épouse, demeurant à la seigneurie de Chenaud, paroisse de Garat, en Angoumois (reçu David, notaire royal, le 18 février 1743.) Il eut six enfants : 1^o Jean de Livron, qui suit ; 2^o Jeanne, femme Gracieux ; 3^o N... de Livron, marié à N... de James de Saint-Vincent ; 4^o N... de Livron, dite de Saint-Constant ; 5^o N... de Livron, dite de Chisay ; 6^o Louise de Livron, religieuse de Sainte-Ursule d'Angoulême.

fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Daguesseau, le 1^{er} septembre 1666. Il eut cinq enfants : 1^o Jacques qui suit ; 2^o Marie, épouse du seigneur de Lacroix ; 3^o Pierre, seigneur de Saint-Constant ; 4^o François, écuyer, seigneur du Breuil ; il épousa dans l'église d'Etagnac, Désirée de Roziers, veuve du seigneur du Mas du Puy. Elle mourut à l'âge de 65 ans, le 12 septembre 1710, et fut enterrée dans l'église d'Etagnac. Elle eut une fille, Scholastique-Gabrielle, abbesse de Juvigny, 1712 ; 5^o autre François, marié à Marie de Montcourier, fille de feu Luc de Montcourier, écuyer, seigneur de Bruges, et de Anne d'Esmard, demeurant à Saint-Dizier en Saintonge (reçu Gorry, notaire royal), le 13 août 1684. Il pourrait être l'aïeul de deux généraux, dont l'un, Pierre-Gaston, marquis de Livron, fut chargé de différentes missions près de Méhémet-Aly, alors pacha d'Egypte, et qui fut, de 1808 à 1815, au service de Naples, où ses dernières fonctions étaient celles de lieutenant-général, capitaine-général des gardes du Roi. Il devait avoir pour sœur mademoiselle de Livron, née en 1750 et morte en 1833, dont parle Ambroise Tardieu dans sa *Généalogie de la maison de Boiredon*. Elle avait épousé Auguste de Veyny d'Arbouse, marquis de Villemont, baron de Gannat, prince de Cantaloupe, duc de Celci, officier supérieur des gardes de Monsieur, comte d'Artois, officier de Saint-Louis. Cette branche s'est éteinte en 1852.

A la Restauration, n'ayant pas de descendants directs, le général marquis de Livron écrivit à M. de Livron de Laroche-foucault pour se rattacher à sa maison.

Par la suite, en 1876, lors de la publication par la Société archéologique et historique du Limousin des manuscrits de Nadaud, le chef de la famille de Livron s'adressa aux héritiers du général, afin d'obtenir les documents nécessaires permettant d'établir la filiation entre les deux branches. Cette démarche étant restée sans réponse, la généalogie de cette branche latérale n'a pu être inscrite dans la réimpression de Nadaud.

Quatre demoiselles de la Maison de Livron ont été successivement abbesses de Juvigny : 1^o Gabrielle, fille d'Erard, baron de Bourbonne ; 2^o Catherine-Marie, fille de Charles, marquis de Bourbonne ; 3^o Louise Gabrielle, fille de Charles, seigneur de Torcenay et marquis de Bourbonne après la mort de son frère Nicolas ; 4^o Scholastique-Gabrielle, fille de François, seigneur du Breuil.

XIII. — JACQUES DE LIVRON, chevalier, seigneur de Puyidal, le Breuil, le Roule, Saint-Constant, etc., marié par

contrat du 9 novembre 1683, avec Marie de Mainvielle, fille de Jean, seigneur de l'Escurat en Saintonge et de Marie de Roullain (reçu Moreau, notaire royal). Il fut convoqué par Louis XIV pour servir au ban d'Angoumois, sous les ordres du maréchal d'Estrées, en 1694. Par contrat de mariage, il fut institué par son père héritier universel, à la charge par lui de payer, en fonds ou deniers, à chacun de ses frères et sœur, une somme de 2,500 livres.

Par la mort de Jean-Baptiste Erard, marquis de Livron, il devint le chef de cette maison.

Il eut quatre enfants : 1^o François, qui suit ; 2^o Jean, seigneur de Saint-Constant, qui continuera plus tard la branche de Puyvidal. En sa qualité de tuteur et curateur des enfants mineurs de feu François de Livron, son frère, Jean de Livron fit l'adveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Puyvidal, par devant tous les seigneurs, les président, trésoriers de France, généraux des Finances, conseillers du Roi en la généralité de Limoges, le 19 novembre 1731 ; 3^o autre Jean, seigneur de Larsat et de Monplaisir, demeurant à Reilhac, épousa, le 14 avril 1720, Marie de La Chaslonie, laquelle mourut en 1764 ; 4^o Léon, qui eut pour parrain Léon de Lacroix et pour marraine, Bénigne de Luchet, dame des Défends.

XIV. — FRANÇOIS DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, épousa Andrée Fé de Boisragon, fille de Jean Fé, seigneur de Boisragon, et de Magdeleine de l'Etoile (reçu Audoin, notaire royal). Il eut un fils, qui suit.

XV. — JEAN DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, épousa Françoise de Gandober, fille d'Etienne de Gandober, seigneur de Chenaud, et de Marie Fé Magnan, son épouse, demeurant à la seigneurie de Chenaud, paroisse de Garat, en Angoumois (reçu David, notaire royal, le 18 février 1743.) Il eut six enfants : 1^o Jean de Livron, qui suit ; 2^o Jeanne, femme Gracieux ; 3^o N... de Livron, marié à N... de James de Saint-Vincent ; 4^o N... de Livron, dite de Saint-Constant ; 5^o N... de Livron, dite de Chisay ; 6^o Louise de Livron, religieuse de Sainte-Ursule d'Angoulême.

XVI. JEAN DE LIVRON, seigneur de Puyvidal, marié en 1788, à Agathe-Joséphine Warel de Beauvoir. Il fut nommé à l'unanimité pour faire partie des quatre membres chargés de la vérification des titres et qualités de la noblesse à l'assemblée de 1789. (De Chancel, secrétaire de cette même assemblée.)

Il ne laissa qu'une fille, Amélie de Livron, mariée en 1803 à Etienne-Prosper-Nicolas du Rousseau de Meymac.

De ce mariage sont nés : 1^o Nicolas-Prosper, né en 1806, marié le 12 janvier 1835 à Marie-Lucile de Bermondet de Cromières ; 2^o Anne Elisabeth-Prospérine, née en 1809, mariée le 19 octobre 1829 à Léonard Mesnaud de Saint Paul ; 3^o Anne-Juliette, née en 1811, mariée le 16 janvier 1832 à Eutrope-Alexis-Gustave de Barbarin ; 4^o Agathe-Joséphine, religieuse de Chavaigne.

XIV bis. — JEAN DE LIVRON, seigneur de Saint-Constant, le Roule, Salmaze, la Maison-Blanche, les Gouttes, fils de Jacques, seigneur de Puyvidal et de Marie de Mainvielle, était chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Beauvoisis. (Voir un acte de cession entre les deux frères en 1721, et leur procuration au marquis de Sainte-Hermine, leur cousin.) Il avait épousé Françoise de Barbarin de Montheil, fille de Jean, seigneur du Montheil, de la paroisse de Saint-Pierre, en la ville de Saint-Junien. Il est mort le 21 février 1735, a été inhumé le lendemain, le chapitre et les pères Carmes convoqués. (Archives de la mairie de Larochefoucauld. — Acte de partage de 1772, Albert, notaire.)

Françoise de Barbarin de Monteil épousa en deuxièmes noces Jacques Préverand de Beaumont, seigneur de Beaumont, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Tonrésis. (Voir le contrat de mariage de Jean de Livron, son beau-fils, du 17 avril 1746.)

Cette famille de Barbarin, d'origine italienne passa en France dans la première moitié du xv^e siècle, vers 1440. Elle vint s'établir à Confolens, ville autrefois comprise dans le diocèse de Limoges, et à Saint-Maurice-des-Lions. Les nombreux descendants de cette famille se sont distingués dans l'armée, dans les finances, dans l'état ecclésiastique. D'autres se sont alliés à d'excellentes maisons de l'Angoumois, et les nombreuses branches qui se sont formées reconnaissent toutes pour chef : Maffé Barbarin, natif de Florence.

Leurs armoiries sont : d'azur à 3 abeilles d'or, dont 2 en chef et 1 en pointe.

A la même époque et dans la même contrée, Françoise de Barbarin de Montheil avait épousé Jean de Livron, seigneur de Saint-Constant, et Catherine de Barbarin de La Plau, sa cousine, était mariée à Elie d'Abzac, seigneur des Tuffas. (Paul Legrand, notes pour servir à un armorial et histoire de l'Angoumois).

De son mariage avec Françoise de Barbarin, Jean de Livron eut un fils, Jean qui suit.

XV. — JEAN DE LIVRON, seigneur du Roule, Salmaze, la Maison-Blanche, les Gouttes, etc., chevalier de Saint-Louis (extrait du rôle de la ville de Larochefoucauld), épousa, le 17 avril 1746, Marie-Anne-Esther Préveraud de Sonneville, fille de messire Jean Préveraud, chevalier, seigneur de Sonneville, capitaine au régiment de Périgord et de Marie-Louise de la Quille. Il fit partie, comme représentant de la Noblesse, des dix-huit membres nommés par le roi aux assemblées provinciales du Limousin en 1787. (Lettre du roi au marquis de Livron en Angoumois, communiquée par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne.)

Parmi les dix-huit membres nommés par le roi se trouvaient, pour le clergé, M^{sr} d'Argentré, évêque de Limoges ; M^{sr} de Castelnau, évêque d'Angoulême ; M^{sr} de Saint-Sauveur, évêque de Tulle. Pour la noblesse et comme président de l'assemblée, le duc d'Ayen, fils du maréchal de Noailles ; et pour le tiers-état, M. de Roulhac, maire de Limoges, lieutenant général de la sénéchaussée, depuis député aux États généraux.

De son mariage avec M^{me} de Sonneville, Jean de Livron eut treize enfants : 1^o Elisabeth, mariée en 1770 au baron de Ruf-fray, elle fut dame d'honneur à la cour, attachée à la personne de Monseigneur le dauphin ; 2^o Jean, né en 1749, mort en 1756, inhumé dans l'église de Rancogne ; 3^o Marie, née en 1751 et mariée le 16 octobre 1783 à Jean de Jaubert, fils de François, seigneur de Formiguier et de Saint-Gelais, paroisse de Pansol, en Poitou, et de dame Marie de Puiffe (Albert, notaire). Le frère de Jean de Jaubert avait épousé le 16 octobre 1780 Marguerite-Camille d'Asnières de Villefranche ; 4^o Catherine, née en 1752 ; 5^o Anne, née en 1753 ; 6^o Jacques, né en 1755, mort enfant ; 7^o Pierre, né en 1757, mort en 1763 et inhumé avec toute la famille dans l'église de Rancogne ; 8^o Marguerite, née en 1758, morte en 1774 ; 9^o Françoise, née en 1760 ; 10^o J.-Jacques-Abraham, né en 1763, mort à un

mois ; 11^e Eulalie, née en 1764, carmélite ; 12^e Angélique, née en 1765, carmélite ; 13^e Jean-Jacques, qui suit.

Elisabeth de Livron, mariée à Jean-Louis de Ruffray, baron de Manteresse, famille d'origine Irlandaise venue en France, vers 1688, avec Jacques II, avait été choisie pour nourrice du premier Dauphin, duc de Normandie. Étant accouchée après la Reine, elle fut alors nommée sa gouvernante.

A la mort du duc de Normandie, le baron de Ruffray fut nommé consul général à Andrinople, où il mourut de la peste, ainsi que sa femme, en soignant les pestiférés.

XVI. — JEAN-JACQUES DE LIVRON, seigneur du Roule, Salmaze, la Maison Blanche, les Gouttes, etc., né en 1766, chevalier de Saint-Louis, servit dans les gardes du roi (chevaux légers) et plus tard dans l'armée de Condé. *A la Restauration il rentra dans la compagnie Wagram (gardes du corps) ; mais, peu de temps après, par suite d'une extinction de voix, il dut se retirer brigadier des gardes.*

Il demanda et obtint l'insigne honneur de monter dans les carrosses du roi, faveur accordée seulement aux familles titrées et prouvant au moins quatorze degrés de noblesse. (*Borel d'Hauterive.*)

Il se maria en 1803 à Jeanne-Henriette-Joséphine du Lau, fille de Louis, comte du Lau, seigneur de Lâgebaston, et de Françoise Garnier de la Boissière ; elle était cousine de M^r du Lau, archevêque d'Arles, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. De cette alliance sont nés : 1^e Françoise-Anne-Pauline, née le 2 fructidor an XII, morte enfant ; 2^e Marie-Adèle, née le 3 fructidor an XIII, mariée à M. de Fleury ; 3^e Jean-Léon, qui suit ; 4^e Julien-René-Edouard, né le 8 août 1808, mort archiviste de la Charente en 1857 ; 5^e Philippe, né le 24 septembre 1810, mort enfant ; 6^e Françoise-Jeanne-Hélène, née le 8 novembre 1812, mariée à M. de la Laurencie, officier supérieur d'infanterie ; 7^e Anne-Aline, née le 20 mars 1814, mariée au baron de Ruffray, petit-fils d'Elisabeth de Livron ; 8^e Marguerite-Clara-Estelle, née le 7 août 1819, morte enfant.

XVII. — JEAN-LÉON DE LIVRON, né le 24 août 1807, sorti de l'école militaire de Saint-Cyr en 1827 et entré la même année aux gardes du corps, compagnie de Grammont. En 1830,

il accompagna le roi Charles X à Cherbourg, puis rentra dans ses foyers. Marié en 1834 à Marie-Félicie-Hortense de Gay de Nesson, fille de François-Alexis baron de Gay de Nesson et de Marie-Hortense-Amable de Bermondet de Gromières, il en a eu quatre enfants : 1^o Jean-Amable, qui suit ; 2^o Léonide-Marie, née le 9 juillet 1836, morte le 25 avril 1852 ; 3^o Anne-Marie-Céline, née le 2 mars 1837, mariée en 1864 au baron Arsène de Villelume, nommé sous-lieutenant aux zouaves pontificaux au combat de Castelfidardo, puis chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il était le petit-neveu de M^{me} de Sombreuil qui avait épousé le comte de Villelume. En 1870, le baron de Villelume reprit du service aux zouaves pontificaux, et c'est là qu'il a contracté la longue et douloureuse maladie qui l'a emporté le 19 janvier 1891. 4^o Paul-Marie-Gustave, né le 21 septembre 1845.

La décoration du Lis fut accordée à Jean-Léon de Livron, le 30 septembre 1814. (Brevet du cabinet particulier du Roi au marquis de Livron Jean, n° 17151).

Jean-Léon de Livron est décédé à Limoges le 2 septembre 1889 et inhumé le surlendemain à Nesson, dans le caveau de la famille.

XVIII. — JEAN, AMABLE DE LIVRON, né le 15 août 1835, sorti de St-Cyr en 1857, au 10^e régiment de dragons, marié le 20 novembre 1860 à Marie-Julie-Louise de Galard de Béarn, fille de Ferdinand Thibaud, comte de Galard de Béarn, et de Marie-Julie-Sophie de Jean de Jovelle. Dont : 1^o Henri-Marie-Jean, qui suit, né le 20 septembre 1861 ; 2^o Marie-Henriette, Blanche, née le 2 juin 1865, entrée, le 2 juillet 1886, dans l'ordre des Bénédictines de Solesmes ; 3^o Pierre-Henry-Marie-Joseph, né le 20 décembre 1873.

Le nom patronymique de Jean, Amable de Livron, et celui de Paul-Marie-Gustave de Livron, son frère, ayant été mal transcrits sur le registre des actes de naissance de la commune de Nesson, aussi bien que le nom de leur père (né en 1807) sur le registre des actes de naissance de Larochefoucauld, ceux-ci durent adresser une requête au tribunal de première instance d'Angoulême, à l'effet d'obtenir la rectification de l'orthographe de leur nom, laquelle a été ordonnée par jugement du 23 août 1880 et transcrise la même année sur les registres des actes de naissance de Nesson et de Larochefoucauld.

Les pièces demandées et produites à cet effet ont été :

1^o L'acte de baptême de Jacques de Livron, fils de Jean, seigneur de Puyvidal et de Marguerite de Lacroix, du 16 mars 1655.

2^e L'acte de baptême de Jean de Livron, fils de Jacques, seigneur de Puyvidal et de Marie de Mainvielle, du 29 août 1686.

3^e L'acte de baptême de Jean de Livron, fils de Jean, seigneur de Puyvidal, Saint-Constant, et de Françoise de Barbarin de Montheil, du 3 octobre 1726.

4^e L'acte de baptême de Jean-Jacques-Abraham de Livron, fils de Jean et de Esther Fréveraud de Sonneville, en 1766.

5^e Le procès-verbal de l'assemblée générale de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoumois, séance du 28 mars 1789, déposé au greffe du tribunal, dans lequel l'auteur commun des exposants est dénommé **DE LIVRON** et signé le **MARQUIS DE LIVRON**.

XIX. — **HENRY-MARIE-JEAN DE LIVRON**, né le 20 septembre 1861, sorti de l'école militaire de St-Cyr, en 1883. Il a épousé, le 7 décembre 1885, au château de Vaugoubert, Bonne-Angèle-Marie-Octavie de Cosnac, née à Vaugoubert, le 15 décembre 1864, de Daniel-Louis-Fernand, vicomte de Cosnac et de Marie-Louise-Eugénie-Gersinde de Sabran-Pontevès, de la famille ducale de ce nom, dont :

1^e Jean-Marie-Foucault-Sébastien, né au château de Vaugoubert, le 4 septembre 1886.

2^e Blanche-Claire-Marie-Gabrielle, née à Périgueux, le 9 août 1889.

3^e Marie-Germaine-Emmanuelle, née à Périgueux le 25 mars 1891.

ARMES. — *Livron porte : d'argent à trois fasces de gueules, au franc canton d'argent, chargé d'un roc d'échiquier de gueules.*

SUPPORTS. — *Un homme et une femme sauvages au naturel.*

CINIER. — *Une teste de licorne d'argent.*

COURRONNE. — *De marquis.*

Notes isolées.

Louise de Livron épousa, le 9 janvier 1553, Christophe de Plessis, seigneur de Chauffour et de la Merlière, fils de Jean et d'Anne Bigut. (Nadaud, *nobiliaire manuscrit.*)

Marguerite-Alias-Catherine de Livron, était abbesse de Bonnesaigne en 1555. (*Bul. soc. arch.*, T. XI. P. 81.)

Charles de Livron est compté parmi les abbés de Beaulieu, vers l'an 1560. (*Beaulieu, Roy de Pierrefitte*, page 24).

Louise de Livron, Marguerite et Charles de Livron, ci-dessus mentionnés sans filiation dans les notes isolées de Nadaud, doivent être les enfants de François de Livron. (viii^e du nom et de Pérette des Pretz.)

NOTICE

SUR LES TERRES ET SEIGNEURIES AYANT APPARTENU
OU APPARTENANT A LA MAISON DE LIVRON.

WART. — OBJAT. — LARIVIÈRE.

La seigneurie de Wart était située sur les confins du Limousin, dans l'arrondissement de St-Yrieix actuellement.

Objat (Aubiac) est aujourd'hui un chef-lieu de canton, près de Ségur, dans la Corrèze. L'église paroissiale porte les armes de la famille de Livron, par qui elle a été construite.

Larivière, dont le beau château subsiste encore, est une annexe du Haras de Pompadour. Il porte également les armes des Livron.

Lors de la séparation des deux branches de Bourbonne et de Puyvidal, une partie des terres de Wart et d'Objat fut vendue à Julien de Beauvoil, dont le père, Guillaume de Beauvoil, avait acquis la seigneurie de St-Aulaire située près d'Uzerche, en bas Limousin (*nobiliaire de Nadaud article Beauvoil de St-Aulaire.*)

BOURBONNE

Chef-lieu de canton de la Haute-Marne de tout temps réputé pour ses bains. Les Romains en avaient réuni les eaux dans de vastes bassins dont les parois étaient entièrement recouvertes de marbre blanc. De somptueuses constructions servaient alors de maisons de campagne aux Patriciens de la ville des Césars.

Au xi^e siècle, le château de Bourbonne était un castel formidable entouré de hautes murailles et flanqué de tourelles aux créneaux aériens.

La seigneurie de Bourbonne faisait partie des domaines du comte de Champagne qui s'en était emparé au détriment du duc de Bourgogne.

Les premiers seigneurs connus sont : Régnier 1^{er}, Guy 1^{er} et Hugubert qui, en 1160, figurent parmi les fondateurs de l'abbaye de Morimond ; Geoffroy, fondateur de l'abbaye de la Crente par les dons qu'il lui fait ; Hugues II et Régnier II qui prit part à la 3^{me} croisade en compagnie des sires de Dampierre. Une fille de Régnier apporta cette terre en dot à Guy de Trichastel, dont la petite fille épousa Bernard de Choiseul avec Bourbonne pour avoir. De ce mariage naquit Isabeau de Choiseul, mariée à Guillaume de Vergy, dont la fille et unique héritière, Jeanne de Vergy, épousa Henri de Beaufremont.

Par le mariage de Françoise de Beauffremont avec Bertrand de Livron (1477), Bourbonne passa dans la maison de Livron, qui a conservé ce fief jusqu'en 1674, époque de la mort de Nicolas de Livron.

Les marquis de Colbert et de Maillebois en firent alors successivement l'acquisition ; puis, en 1734, elle revint à François de Chartraire, président à mortier au parlement de Dijon.

Madame de Chartraire ayant survécu à sa fille, la comtesse d'Avaux, vendit les bains civils à l'état le 12 septembre 1812.

Le comte d'Augny, héritier de Madame de Chartraire, a vendu ensuite le château et les dépendances.

Le château actuel, bâti sur les ruines de l'ancien, ne ressemble en rien à l'antique castel des seigneurs de Bourbonne ; c'est une habitation d'un goût tout moderne.

Les traces des écussons des anciens seigneurs existent encore sur les murs des écuries. (Extrait du manuel de Roret, notice sur Bourbonne.)

PUYVIDAL.

En 1267, la seigneurie de Puyvidal appartenait à Guiot David, écuyer, qui en fit hommage à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême.

En 1313, Puyvidal avait pour seigneur Pierre Chaffrays, chevalier. Sa petite fille, marquise Chaffrays, porte cette terre à son mari, Guillaume de Brémond, deuxième du nom, chevalier, seigneur d'Ars et de Rouffiac, en Angoumois.

Elle fut l'aïeule d'Agnès de Brémond, mariée à Jacques de Livron. C'est par cette alliance que Puyvidal est devenu le berceau de la branche qui porte ce nom.

Le château actuel a été construit, en 1450, par Jacques et Agnès de Livron. Voici ce qu'en dit M. J. Michon dans sa statistique monumentale de la Charente :

« Puyvidal, cette jolie construction du xv^e siècle, a subi de nombreuses mutilations. L'on a fait disparaître les tours dont la façade du Nord était flanquée. Les charpentes en tiers-point ont fait place à des toits plats entourés d'une romaine. Le plan primitif, comme la plupart des châteaux du temps, formait un carré de bâtiments flanqué de quatre tours. On devra remarquer dans ce château : 1^o La tour Sud-Ouest, dont le plan est singulier ; 2^o Une jolie porte ogivée au centre de la façade du midi ; les serrures délicates dont elle est encadrée sont ornées dans le haut de crosses végétales terminées par un panache et ont, à droite et à gauche, des pinacles ; 3^o Les cheminées du corps principal qui ont cinq mètres au-dessus du toit ; elles sont octogones et se terminent par un couronnement d'ornementation gothique.

» On y voit l'écusson de la famille de Livron par qui le château a été
» construit. »

Puyvidal est actuellement la propriété de Monsieur de Magnac, petit-fils d'Amélie de Livron.

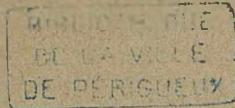
Dans l'état de dénombrement rendu, le 19 novembre 1731, par Jean de Livron, seigneur de St-Constant par devant les président, trésorier de France, etc., de la généralité de Limoges, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de son frère François, seigneur de Puyvidal, il est dit que la maison noble, hôtel, château, forteresse et fortifications de Puyvidal relevaient immédiatement du roy de France pour son comté d'Angoulême ; et que la terre en dépendant avait huit mille journaux du pays avec droit d'exploit dans toute la forêt de la Braconne moyennant cinquante sols annuels d'hommage au suzerain.

BELLEVUE.

Bellevue est aujourd'hui la résidence du chef de la famille de Livron par le mariage de Jean Amable avec Marie-Sophie-Louise de Galard-Béarn.

Cette terre était entrée dans la maison de Galard, le 20 septembre 1662, par le mariage de Charles de Galard-Béarn avec Jeanne de Lespinay, dame de Bellevue, fille de François de Lespinay, seigneur du dit lieu, et de haute et puissante dame Lydie de Chabot. (M. Noullens, *Généalogie de la maison de Galard*, tome IV, page 1435.)

La façade ouest du château ornée de deux beaux pavillons crénelée appartient au xv^e siècle, alors que la façade située à l'Est, avec ses deux tourelles, paraît de construction beaucoup plus récente.



P
13